



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC



NUMÉRO 039



2^e SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 1^{er} avril 2015

Président

M. Gordon Brown

Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 1^{er} avril 2015

•(1530)

[Traduction]

Le président (M. Gordon Brown (Leeds—Grenville, PCC)): Bon après-midi, tout le monde. Je déclare ouverte cette 39^e séance du Comité permanent du patrimoine canadien. À l'ordre du jour, nous avons le projet de loi S-219, Loi instituant une journée nationale de commémoration de l'exode des réfugiés vietnamiens et de leur accueil au Canada après la chute de Saïgon et la fin de la guerre du Vietnam.

Pour cette première réunion, nous accueillons deux groupes différents de témoins. Nous entendrons d'abord le sénateur Ngo, qui a parrainé le projet de loi au Sénat, puis un représentant du Canada-Vietnam Trade Council. Chaque témoin dispose d'un maximum de huit minutes pour présenter un exposé préliminaire.

Nous allons commencer par le sénateur Ngo. Sénateur, la parole est à vous. Je crois que vous partagez votre temps de parole avec M. Nguyen. Vous pouvez prendre jusqu'à huit minutes.

L'hon. Thanh Hai Ngo (sénateur, PCC, Sénat): Merci, monsieur le président.

Chers collègues, je crois savoir que vous vous attendez à des votes aujourd'hui. Avec l'accord du comité, je présenterai un exposé préliminaire bref et concis. Toutefois, j'aimerais que le texte complet de mon exposé, qui vous a été distribué dans les deux langues officielles, figure au compte rendu.

[Voir annexe.]

C'est avec beaucoup de reconnaissance que je comparais devant le Comité permanent du patrimoine canadien pour parler de la Loi sur la Journée du Parcours vers la liberté, qui vise à reconnaître le 30 avril de chaque année comme la journée qui marque la fin de la chute de Saïgon, commémore l'exode des réfugiés vietnamiens et reconnaît le rôle fondamental joué par les Canadiens qui ont accueilli à bras ouverts des milliers de réfugiés vietnamiens. Pour les Canadiens d'origine vietnamienne, le 30 avril représente le jour sombre qui a marqué la perte de leur pays, de leur foyer, de leur famille et de leurs amis ainsi que le commencement de leur exode en tant que réfugiés et le début de leur parcours périlleux vers la liberté.

Tout simplement, la Journée du Parcours vers la liberté comporte trois volets importants.

Premièrement, elle marque les événements tragiques de l'exode des réfugiés vietnamiens qui ont fui leur pays natal après la chute de Saïgon le 30 avril 1975.

Deuxièmement, elle rend hommage à tous les Canadiens et au gouvernement du Canada, qui ont su se montrer à la hauteur et ont accueilli des milliers de réfugiés à bras ouverts.

Enfin, elle célèbre les remarquables contributions des réfugiés vietnamiens à l'édification de notre merveilleux pays.

Les événements qui ont suivi la chute de Saïgon marquent le début de la crise des réfugiés et de l'exode des millions de personnes qui ont fui le Vietnam. L'expérience vécue par le Canada avec l'exode des réfugiés vietnamiens a commencé au cours de la chute de Saïgon. En fait, dès le lendemain, soit le 1^{er} mai 1975, le Canada a immédiatement reconnu la situation critique des Vietnamiens qui tentaient de s'échapper et a déclaré qu'il parrainerait les réfugiés qui avaient des parents déjà établis au Canada.

[Français]

Sur la scène mondiale, le Canada a fait oeuvre de pionnier en créant le Programme de parrainage privé de réfugiés. Sans la bonté et la bienveillance de milliers de Canadiens et sans le dynamisme, l'appui et la coopération du gouvernement canadien, des organismes d'aide aux réfugiés, des organismes non gouvernementaux et des groupes religieux, il aurait été tout simplement impossible d'accueillir un aussi grand nombre de personnes dans des circonstances aussi urgentes et difficiles.

[Traduction]

Depuis 39 ans, les communautés vietnamiennes de tout le Canada se réunissent le 30 avril pour une cérémonie commémorant leur perte et leur chagrin, afin de se rappeler collectivement leur voyage périlleux, de partager leur patrimoine et d'exprimer leur gratitude à l'égard du rôle historique joué par le Canada.

C'est avec ce bref commentaire que je vous demande humblement d'appuyer le projet de loi S-219 et de reconnaître notre patrimoine commun.

•(1535)

[Français]

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

[Traduction]

Je me ferai un plaisir de répondre aux questions plus tard.

Le président: Nous allons continuer. Dans cette période de huit minutes, je vais maintenant donner la parole à M. Nguyen, de la Vietnamese Association of Toronto.

M. James Lam Nguyen (président, Vietnamese Association Toronto): Bon après-midi, monsieur le président et membres du comité. Merci beaucoup.

Je crois également savoir que des votes sont attendus aujourd'hui. Avec l'accord du comité, je présenterai un exposé préliminaire bref et concis. Je suis cependant d'accord avec le sénateur. J'aimerais que le texte intégral de mon exposé, qui a été distribué dans les deux langues officielles, figure au compte rendu.

[*Voir annexe.*]

Je m'appelle James Nguyen. Je suis président de l'Association vietnamienne de Toronto, qui est l'une des plus anciennes organisations vietnamiennes du Canada. Je suis honoré d'être ici pour vous faire part de mon appui indéfectible au projet de loi S-219 et vous expliquer l'importance que revêt la reconnaissance du 30 avril pour la communauté vietnamienne du Canada.

À l'instar de bon nombre d'autres Canadiens d'origine vietnamienne, j'ai quitté le Vietnam après la chute de Saigon le 30 avril 1975. Mon parcours vers la liberté a commencé à l'automne 1980, dans un bateau, en compagnie de ma soeur et de mes trois frères aînés. Nous sommes restés dans le camp de réfugiés de Pulau Bidong, en Malaisie, pendant près de six mois avant que le Canada accepte généreusement de nous accueillir en mars 1981. Après un bref séjour au Québec, nous sommes allés nous établir à Edmonton, en Alberta.

Notre périple, avant d'arriver en Malaisie, a duré presque six jours et cinq nuits. Pendant le voyage en bateau — comme certains d'entre vous le savent sans doute, c'est une traversée dangereuse —, nous avons été attaqués par des pirates thaïlandais. C'est une histoire que plusieurs personnes m'ont racontée. Je n'avais moi-même que six ans, et je ne savais pas grand-chose. Lorsque les pirates sont montés à bord de notre bateau, ils ont fait ce qu'ils font d'habitude: voler et piller tout ce qu'ils ont pu trouver et ramener avec eux les femmes qui se trouvaient à bord. Ma soeur a presque été enlevée.

Un des réfugiés dont la femme et la fille venaient d'être emmenées par les pirates a essayé de se suicider en sautant par-dessus bord. Il estimait que, sans sa femme et sa fille, sa vie n'avait plus aucune valeur et a donc voulu se tuer. Devant cet acte de désespoir, les pirates ont décidé de libérer toutes les femmes. Je suppose qu'il y a un certain code d'honneur parmi les voleurs. Ces pirates craignaient que l'homme ne revienne les hanter pour le restant de leur vie. C'est une histoire que je peux vous raconter d'après ma propre expérience.

Mon histoire n'a rien d'unique. Elle ressemble à celle de bon nombre de réfugiés. Le pays que j'ai quitté n'est plus qu'un lointain souvenir, qui remonte maintenant à près de 35 ans. Tous mes bons souvenirs sont au Canada. Je me souviens d'avoir joué au hockey de rue pendant les mois froids d'Edmonton, d'avoir fait semblant d'être Wayne Gretzky ou Mark Messier et d'avoir recouvert une bouteille de bière d'aluminium pour en faire une Coupe Stanley dans les rues d'Edmonton.

À titre de dirigeant de la plus importante communauté vietnamienne du Canada, j'assiste chaque semaine à de nombreux événements. Chaque fois que j'entends parler du projet de loi, je constate qu'il jouit d'un appui massif. Le projet de loi est important pour moi et pour les personnes que je rencontre dans la communauté, car il reconnaît notre patrimoine.

Je tiens à dire bien clairement que je ne crois pas qu'il soit dirigé contre le Vietnam ou le gouvernement du Vietnam. Je crois sincèrement que les Vietnamiens sont des gens merveilleux qui ont une belle culture et une riche histoire. Le projet de loi témoigne de mon parcours et de celui d'autres réfugiés après le 30 avril 1975 vers notre nouveau pays d'adoption. Je crois qu'il est extrêmement important qu'on se souvienne du 30 avril, car c'est jour de commémoration pour beaucoup de gens au Canada. Le 30 avril est une journée où les Canadiens d'origine vietnamienne se rassemblent et expriment leur gratitude envers le Canada pour les avoir accueillis à bras ouverts.

Je suis catholique de naissance. Je me souviens d'une religieuse, soeur Angeline, qui a beaucoup aidé la communauté vietnamienne

du Canada. Que Dieu la bénisse. Elle est décédée il y a quelques années.

Permettez-moi, pour conclure, de vous remercier encore de votre attention. Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

[*Applaudissements*]

Le président: Merci beaucoup.

Par souci d'équité, nous allons maintenant entendre, du Canada-Vietnam Trade Council, Julie Nguyen et Elizabeth McIninch.

Vous disposez de huit minutes. Je vous remercie.

● (1540)

Mme Dai Trang H. (Julie) Nguyen (co-fondatrice et directrice, Toronto, Canada-Vietnam Trade Council): Merci.

Bon après-midi, monsieur le président et membres du comité.

Je m'appelle Dai Trang Nguyen. Je représente le Canada-Vietnam Trade Council ainsi que l'Association Canada-Vietnam. J'enseigne le commerce et le développement international au niveau collégial à Toronto.

Je suis venue m'adresser à vous aujourd'hui parce que je poursuis deux objectifs. Le premier est de réconcilier la communauté vietnamienne du Canada. Le second est de rétablir les libertés fondamentales de nombreux membres de la communauté.

Le premier objectif dépend du second. Dans le cadre de cet exposé, je formulerai trois recommandations visant la modification du projet de loi S-219: d'abord, faire passer la date de commémoration au 27 juillet; ensuite, remplacer le titre actuel par « reconnaissance des réfugiés vietnamiens envers le Canada »; enfin, supprimer les dispositions du projet de loi relatives à la guerre.

J'ai l'intention d'examiner trois principaux points: premièrement, les défauts du projet de loi; deuxièmement, ses répercussions négatives sur la communauté; et troisièmement, les modifications nécessaires pour réconcilier les membres de la communauté.

Le projet de loi a comme défaut le fait qu'il semble mettre en évidence trois choses positives alors qu'en réalité, il a deux conséquences négatives. Il donne d'abord l'impression qu'il cherche à commémorer les réfugiés vietnamiens et à souligner, d'une part, la reconnaissance de la communauté vietnamienne pour l'accueil que le Canada lui a réservé et, de l'autre, la reconnaissance par le Canada des contributions de la communauté vietnamienne. En réalité, le projet de loi vise à imposer une autre version de l'histoire vietnamienne et de l'histoire de la guerre qui favorise l'ancien régime de Saigon et, partant, critique le gouvernement actuel du Vietnam.

Les trois aspects positifs favorisent l'unité dans la communauté et parmi l'ensemble des Canadiens. Les deux aspects négatifs divisent la communauté. Il y a des dissensions non seulement parce que les opposants du projet de loi croient qu'il va trop loin, mais aussi parce que ses partisans pensent qu'il est insuffisant.

Pendant les 40 dernières années, il n'y a eu qu'un seul point de vue politique accepté dans la communauté vietnamienne du Canada. Tous les autres points de vue étaient écartés. La première vague de Vietnamiens, arrivée en 1975 et 1976, comptait quelques milliers de personnes associées à l'ancien régime de Saigon. Depuis, elle a imposé une position anticommuniste aux membres de la communauté qui sont arrivés plus tard, y compris les 60 000 réfugiés venus au Canada en 1979 et 1980, les quelque 100 000 immigrants de la catégorie économique arrivés après 1972 et ceux qui sont nés au Canada.

Les membres de la communauté ne sont pas censés avoir des liens avec la « patrie », notamment au chapitre de la recherche et de l'éducation, du commerce et de l'investissement, de la musique, des manifestations culturelles, etc. Personne n'a jamais proposé une position différente, surtout parce qu'il fallait gagner sa vie et prendre soin de sa famille. Le drapeau officiel du Vietnam a toujours été absent aux cérémonies de la communauté, où l'ancien drapeau de Saigon est toujours arboré.

Le projet de loi S-219 a déclenché dans la communauté un mouvement comme on n'en a jamais vu auparavant. Début février, 22 représentants ont courageusement signé une lettre ouverte pour s'opposer au projet de loi. Vous en avez une copie dans les deux langues officielles. Cette lettre a incité des centaines d'autres à emboîter le pas pour signer la lettre, et des centaines d'autres ont commencé à se faire entendre. La discorde entre les partisans anticommunistes de l'ancien régime de Saigon et les membres de la communauté qui cherchent à adopter une nouvelle position est maintenant du domaine public.

Je suis venue ici pour défendre les libertés fondamentales de beaucoup, sinon de la majorité, des Canadiens d'origine vietnamienne. Je veux parler de la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression selon la Charte canadienne des droits et libertés. Ce projet de loi devrait être axé sur trois éléments positifs pouvant réconcilier les membres de la communauté. Il ne devrait porter ni sur la guerre ni sur la situation actuelle au Vietnam car cela suscitera des émotions et sèmera la discorde, aggravant la scission au sein de la communauté.

Nous avons donc trois recommandations à formuler.

La première vise à changer la date. Celle du 30 avril ne convient pas parce que c'est la date à laquelle la guerre du Vietnam a pris fin.

• (1545)

Le projet de loi ne concerne pas la guerre du Vietnam. Il traite des réfugiés vietnamiens. Par conséquent, si on choisit le 27 juillet, date à laquelle les premiers réfugiés vietnamiens ont atterri au Canada, le projet de loi rappellera à tous les membres de la communauté l'accueil du Canada et les efforts que nous devons tous faire pour contribuer à la société canadienne.

La deuxième recommandation vise à changer le titre. Le titre actuel, Loi sur la Journée du Parcours vers la liberté, ne convient pas compte tenu du besoin de rétablir les libertés fondamentales de beaucoup des membres de la communauté et du fait que ces membres ne sont pas venus au Canada en quête de la liberté. Nous avons besoin d'un nouveau titre sur lequel puissent s'entendre tous les membres, comme « Loi sur la reconnaissance des réfugiés vietnamiens envers le Canada ».

Nous recommandons en troisième lieu de supprimer toutes les dispositions du projet de loi qui se rapportent à la guerre. Pour en arriver à un consensus parmi l'ensemble des membres de la communauté, nous devons éliminer les éléments du projet de loi qui concernent la guerre, et surtout l'expression « avril noir ».

En même temps, monsieur le président, je voudrais mentionner que nous avons besoin de reconstruire notre communauté. Beaucoup des membres n'ont accès ni à l'anglais ni au français, les jeunes se débattent encore pour trouver un bon emploi et la violence familiale sévit encore dans la communauté.

En conclusion, je dirais que, même si le projet de loi a jusqu'ici été une source de discorde dans la communauté, je crois qu'il peut servir à établir un dialogue auquel tous les membres de la communauté participeraient. Il peut nous donner la possibilité de reconstruire notre communauté et de laisser chacun s'exprimer dans le cadre d'un processus inclusif, à condition de mettre en évidence les trois points positifs que j'ai mentionnés.

Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup.

Nous avons reçu quelques témoignages écrits, mais, comme ils ne viennent pas directement de témoins, nous ne pouvons les accepter que si une motion est proposée à cet effet.

M. Rick Dykstra (St. Catharines, PCC): Je propose la motion.

(La motion est adoptée.)

Le président: Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Monsieur Adler, vous pouvez prendre jusqu'à sept minutes.

M. Mark Adler (York-Centre, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie aussi tous les témoins de leur présence au comité.

Avant de poser ma question, je voudrais vous dire, sénateur Ngo, que c'est un honneur pour moi de coparrainer avec vous ce projet de loi. Comme vous le savez, c'est ce que j'ai fait à la Chambre des communes. La semaine dernière, j'ai présenté à la Chambre une pétition portant la signature de 2 619 membres de la communauté vietnamienne qui appuient le projet de loi S-219.

Sénateur, j'ai une question à vous poser. La semaine dernière, le 23 mars, pour être précis, le porte-parole adjoint de l'opposition pour le Patrimoine canadien a proposé d'envisager d'adopter le 27 juillet comme nouvelle date de commémoration dans le projet de loi. Le motif invoqué est que c'est la date à laquelle les Forces canadiennes ont amené au Canada les premiers réfugiés vietnamiens, dans le cadre de l'opération Magnet II. Pouvez-vous nous dire ce que cette date évoque pour vous et pour les membres de la communauté vietnamienne du Canada qui souhaitent clairement commémorer la tragédie qu'ils ont connue et remercier le Canada le 30 avril de chaque année?

L'hon. Thanh Hai Ngo: Merci, monsieur Adler.

Je voudrais donner respectueusement quelques précisions sur cet important aspect qui, comme vous l'avez dit, a été mentionné à la Chambre et vient tout juste d'être évoqué à nouveau par Mme Nguyen, de l'autre côté.

Je dois m'élever énergiquement contre la proposition visant à substituer la date du 27 juillet pour reconnaître les réfugiés que les Forces canadiennes ont amenés au Canada pendant l'été 1979. Désigner le 27 juillet comme date du parcours vers la liberté reviendrait à faire abstraction de la genèse de l'établissement des réfugiés vietnamiens au Canada après l'exode qui a commencé avec la chute de Saigon, le 30 avril 1975.

Je ne sais pas si beaucoup d'entre vous sont au courant de la signification de cette date du 27 juillet 1979. Vous devriez savoir que le 27 juillet 1979 est la journée du souvenir du régime communiste vietnamien. C'est un jour férié national destiné à honorer l'héroïsme des soldats de ce régime qui ont gardé les camps de rééducation, qui ont commis des atrocités et qui ont forcé les réfugiés à fuir leurs maisons. Pouvez-vous imaginer à quel point l'adoption de cette date serait insultante pour les Canadiens d'origine vietnamienne qui ont tout abandonné pour échapper à ce régime qu'ils jugeaient intolérable? Cette proposition est une insulte à l'intelligence des Canadiens d'origine vietnamienne et de la population du Canada. Pour moi, cette date est parfaitement inopportune.

Le 30 avril a marqué le début de la crise des réfugiés. C'est la date à laquelle leur patrie a cessé d'exister. En choisissant cette date, on est certain de reconnaître la situation de réfugié de chacun.

Nous avons l'appui de toutes les communautés vietnamiennes du Canada. Il y a notamment celles de Halifax, Moncton, Toronto, Montréal, Québec, Sherbrooke, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Calgary et Vancouver. Toutes les associations de la communauté vietnamienne appuient le projet de loi et le choix de cette date.

Quant à ceux qui s'opposent au projet de loi — il s'agit peut-être de ceux qui sont arrivés au Canada avant 1975, des étudiants du plan Colombo et de ceux qui souhaitent, par intérêt personnel, faire des affaires avec le Vietnam —, nous ne pouvons pas faire passer leur intérêt personnel avant les vœux des millions de Vietnamiens qui ont fui le Vietnam le 30 avril 1975. Il n'est pas acceptable de mettre en balance ce jour et les 300 000 réfugiés vietnamiens qui ont quitté leur pays. Le Canada les avait acceptés à cause de ce jour.

De plus, imposer le 27 juillet aux Canadiens d'origine vietnamienne qui ont été acceptés par le Canada, les obliger ainsi à honorer le jour du souvenir des soldats communistes qui ont tué et torturé les leurs est vraiment insultant. En fait, cette date n'a absolument aucun sens pour nous et pour toutes les communautés vietnamiennes du Canada qui nous appuient. Comme le député vient de le dire, une pétition portant la signature de milliers et de milliers de personnes qui appuient le projet de loi a été déposée à la Chambre.

Le projet de loi ne divise pas la communauté vietnamienne. Au contraire, il unit la communauté vietnamienne qui a quitté le Vietnam.

• (1550)

Je parle des réfugiés. Je ne parle pas du Vietnam. Je ne parle pas du régime communiste vietnamien. Je ne parle pas du gouvernement communiste vietnamien. Le projet de loi n'a rien à voir avec le régime ou le gouvernement communiste du Vietnam. Le projet de loi est axé sur l'exode des Vietnamiens. Plus de 2 millions de personnes ont quitté le Vietnam ce jour-là.

Le projet de loi est reconnu par les 300 000 Vietnamiens qui sont venus au Canada. Le Canada les a accueillis à bras ouverts. Le projet de loi témoigne aussi de la contribution dynamique de la communauté vietnamienne au Canada.

Voilà en quoi consiste essentiellement ce projet de loi. Il n'a rien à voir avec le commerce, rien à voir avec le gouvernement vietnamien, rien à voir avec les soldats vietnamiens.

• (1555)

Le président: Sénateur, nous devons poursuivre maintenant.

L'hon. Thanh Hai Ngo: Je vous remercie.

Le président: Madame Sitsabaiesan, vous pouvez prendre sept minutes.

Mme Rathika Sitsabaiesan (Scarborough—Rouge River, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous nos témoins de leur présence au comité.

Nous avons entendu le sénateur Ngo dire que la date proposée est celle du 30 avril. Je crois que M. Adler a mal cité le discours que j'ai prononcé à la Chambre, ce qui n'est pas nouveau. Mme Nguyen a dit, de son côté, que le choix du 30 avril déplaît à certains.

Je suis moi-même une enfant victime de la guerre, de sorte que je comprends l'émotion que vous ressentez. J'ai connu une guerre, j'ai fui une zone de guerre et j'ai gagné le Canada pour y vivre comme citoyenne canadienne. J'ai le privilège d'être ici. Je comprends donc votre périple et l'importance de ces parcours collectifs vers la liberté.

Ma question porte cependant sur la date. Nous avons entendu les arguments passionnés du sénateur Ngo expliquant les raisons pour lesquelles le 27 juillet ne convient pas. Nous avons aussi entendu les arguments passionnés de Mme Nguyen contre le choix du 30 avril. De toute évidence, il y a un désaccord.

Je ne suis pas une Canadienne d'origine vietnamienne. En écoutant nos témoins, j'ai pu les entendre s'opposer avec beaucoup d'émotion à chacune des deux dates. Y a-t-il une date qui puisse convenir? Y a-t-il n'importe quoi qui puisse unir au lieu de diviser?

Sénateur Ngo, vous avez dit que vous voulez un projet de loi unificateur. Je le souhaite aussi puisque la médiation est mon métier. Je voudrais que les gens parviennent à un consensus. Que pouvons-nous faire pour réconcilier les adversaires? Quelles dates possibles sont envisageables pour qu'il soit possible à M. Adler de proposer un amendement amical pouvant satisfaire tout le monde dans la communauté vietnamienne? Ainsi, elle pourrait appuyer à l'unanimité ce projet de loi destiné à dire merci au Canada. Si j'ai bien compris, c'est bien l'objectif de cette mesure. Quelle date serait donc acceptable?

La question s'adresse à tous les témoins.

Allez-y, monsieur Nguyen.

M. James Lam Nguyen: Je vous remercie de votre question.

Quelle que soit la mesure législative, il y aura désaccord...

Mme Rathika Sitsabaiesan: Je vais vous interrompre un petit instant. Nous ne disposons que de sept minutes. Je vous prie donc de vous abstenir de tout préambule. Allez droit au but.

M. James Lam Nguyen: D'accord.

Quelle que soit la mesure législative, il y aura désaccord, mais je peux vous parler de mon expérience personnelle. Je participe chaque semaine à différentes activités de la communauté vietnamienne la plus importante du Canada. Nous comptons près de 100 000 membres, ce qui représente le tiers de la communauté vietnamienne du Canada. Cette date est acceptée par 99,9 % des membres de cette communauté.

Mme Julie Nguyen dit que c'est un facteur de division. Je serais vraiment enchanté qu'elle vienne assister à l'une de nos activités pour être témoin de la passion des gens. Ces trois dernières années, j'ai organisé les plus grands festivals de la Nouvelle Année lunaire. M. Harper a assisté à deux d'entre eux. Le drapeau jaune patrimonial fait partie de nos traditions. Il était présent partout.

Madame, lorsque nous parlons de ce projet de loi, nous pouvons voir qu'il y a un appui massif. Il ne s'agit pas d'un désaccord opposant deux moitiés égales de la communauté. L'appui est à 99,9 %. Je serais très heureux d'inviter Mme Julie Nguyen à n'importe laquelle de nos activités. Je l'accueillerai...

Mme Rathika Sitsabaiesan: Si vous voulez bien, j'aimerais demander son avis à Julie Nguyen parce que je vois qu'elle souhaite prendre la parole.

Allez-y.

M. James Lam Nguyen: Excusez-moi. À vous.

Mme Dai Trang H. (Julie) Nguyen: Je voulais simplement mentionner que lorsque les membres de la communauté assistent à ces activités, comme celles qui marquent le Nouvel An lunaire, ils y vont pour le plaisir. Ils n'y vont pas pour s'occuper de politique. Leur présence ne signifie pas qu'ils appuient l'ancien drapeau. Elle ne signifie pas qu'ils partagent le point de vue de l'ancien régime de Saïgon. Ce serait une grave erreur de croire que tous ceux qui participent aux activités acceptent ce point de vue.

Je vous remercie.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Je sais que des émotions et des considérations politiques sont en jeu, mais j'aimerais vraiment que ce projet de loi convienne à tout le monde parce que je pense que beaucoup de communautés qui ont connu des circonstances semblables voudront peut-être un jour faire adopter une mesure du même genre.

Est-ce que le 24 septembre conviendrait à tout le monde? Y a-t-il une date qui n'évoque ni le jour du souvenir ni la fin de la guerre? La guerre ravive toujours les plaies. J'ai quitté mon pays à l'âge de 5 ans, mais, chaque fois que je rentre au Sri Lanka... J'y suis allée une fois, mais, même après 27 ans, les plaies n'étaient pas cicatrisées. La guerre laisse toujours de mauvais souvenirs. Ne pouvons-nous pas écarter et la date de la guerre et celle du jour du souvenir?

L'hon. Thanh Hai Ngo: Je vous remercie.

Voulez-vous que je réponde à cette question? Merci beaucoup, mais le 30 avril 1975 n'est pas la date de la guerre.

Mme Rathika Sitsabaiesan: C'était la guerre.

L'hon. Thanh Hai Ngo: C'était la fin de la guerre. En pratique, la guerre était finie. Pour notre part, nous pensons: « Oui, c'est le jour où j'ai quitté le pays. »

Avez-vous vu le projet de loi? Nous n'avons pas parlé de la guerre. Nous n'avons pas parlé des atrocités. Par conséquent...

• (1600)

Mme Rathika Sitsabaiesan: Je sais. J'ai lu plusieurs fois le préambule et le reste du projet de loi, qui n'est pas très long.

L'hon. Thanh Hai Ngo: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je conviens volontiers qu'il y a de l'émotion après avoir subi une guerre. En pratique, c'est la date à laquelle près de deux millions de Vietnamiens ont quitté leur pays.

Mme Rathika Sitsabaiesan: J'aimerais poser une petite question. Je vais changer de sujet puisque la discussion des dates ne nous mène nulle part.

Qu'est-il arrivé au Sénat lorsque vous avez substitué « Parcours vers la liberté » à « avril noir »? Quelles réflexions vous ont incité à le faire?

L'hon. Thanh Hai Ngo: Lorsque nous parlons du « jour de l'avril noir », personne ne nous comprend. Quelques personnes savent de quoi il s'agit, mais « Parcours vers la liberté » convient mieux.

À partir de 1975, le Canada avait commencé à accepter des réfugiés. Des orphelins sont arrivés au Canada. Le 24 avril, l'ambassade du Canada acceptait des réfugiés. Le 30 avril, elle acceptait encore des réfugiés. Je suis arrivé au Canada le 27 mai

1975. Je me souviens de la date. Le Canada m'avait accepté, en même temps que je ne sais plus combien d'autres.

En pratique, c'est la date d'après la guerre. Nous avons adopté « Journée du Parcours vers la liberté » pour témoigner de l'extraordinaire rôle de défense des droits de la personne que les Canadiens ont joué en accueillant des milliers et des milliers de Vietnamiens. En 1979 et 1980, le Canada a accepté 60 000 boat-people. Nous croyons donc que le nouveau titre est préférable à un libellé négatif.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Pourquoi alors commémorer une date de 1975 plutôt qu'une date de 1979 ou 1980?

Monsieur Nguyen, vous avez dit, je crois, que vous êtes arrivé en 1980.

M. James Lam Nguyen: Je suis arrivé en 1981.

Mme Rathika Sitsabaiesan: C'était donc 1981. Vous avez dit aussi que c'est alors que 60 000 réfugiés vietnamiens, c'est-à-dire la grande majorité d'entre eux, ont été acceptés au Canada. Pourquoi alors commencer en 1975 plutôt qu'en 1979 ou 1980?

Le président: Je vous prie de répondre en 15 secondes.

L'hon. Thanh Hai Ngo: En mai 1975, 3 000 réfugiés ont été acceptés au Canada. En mai 1975, les autorités canadiennes ont dit à plus de 7 000 qu'ils étaient acceptés. En août, 450 autres ont été acceptés. À partir de là, le Canada a commencé à admettre 200 familles par mois. C'est la principale raison.

Merci, monsieur.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Dion, je vous cède la parole pour sept minutes.

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie également les quatre témoins.

J'aurais souhaité que cette séance réconcilie la communauté vietnamienne. Cela risque d'être difficile, mais laissez-moi essayer.

Mesdames Nguyen et McIninch, je vous propose ce qui suit.

Une fois que le projet de loi fera office de loi au pays, cette commémoration aura sa propre vie. Quand on se réunira dans mon comté, Saint-Laurent—Cartierville, je peux vous assurer que tous seront les bienvenus.

En tant que parlementaire canadien, je ne veux pas donner une version officielle de l'histoire d'un autre pays, mais je veux faire deux choses: premièrement, commémorer tous les réfugiés vietnamiens, sans exception, les *boat-people* et les autres, et deuxièmement, célébrer l'apport extraordinaire de la communauté vietnamienne au Canada.

La communauté vietnamienne, avec sa générosité habituelle, veut ajouter un troisième sujet de réjouissance: elle veut offrir ses remerciements au Canada. Très bien, on s'arrête là; pourquoi se disputerait-on?

Dans la partie intitulée « Attendu », certaines choses vous déplaisent un peu, mais ce sera très vite oublié. Tout ce dont nous allons nous souvenir, c'est que nous sommes ensemble et que nous allons travailler en collaboration. Ce n'est pas le rôle du Parlement canadien de trancher les désaccords impliquant des interprétations du passé. En tant que parlementaire, je ne donnerai pas une version officielle de l'histoire d'un autre pays. Ce n'est pas mon travail.

Peut-on célébrer tous ensemble? Voilà ma question.

[Traduction]

Mme Elizabeth McIninch (directrice, Montréal, Canada-Vietnam Trade Council): Je suis tout à fait d'accord avec vous sur les points que vous avez soulevés: honorer les réfugiés, souligner leur contribution... Je ne doute pas du tout de la sincérité des efforts déployés par le sénateur. Il est cependant malheureux de constater, quand on lit le projet de loi à partir du préambule, qu'il s'agit d'une attaque malveillante contre la création du Vietnam et contre le gouvernement actuel de ce pays. Ma position... Permettez-moi de préciser que je suis irlandaise. Je connais ce genre de choses: drapeaux de l'ancien régime, défilés et tout le reste.

Dans ce cas, considérez l'ANASE comme groupe commercial. C'est l'un des plus importants du monde. L'Indonésie, la Malaisie, les Philippines sont en train de baisser. Qui est en train de prendre la tête en ce moment? Tout le monde sait que c'est le Vietnam.

Il me semble que... Pourquoi devons-nous montrer du doigt un partenaire commercial influent qui devient de plus en plus puissant?

• (1605)

L'hon. Stéphane Dion: Excusez-moi, mais nous ne faisons pas cela. Je ne crois pas le faire en appuyant ce projet de loi...

Mme Elizabeth McIninch: Vous ne faites pas cela, mais si vous lisez soigneusement le projet de loi...

L'hon. Stéphane Dion: Non, pas du tout. Je veux simplement donner l'occasion aux gens de célébrer chaque année la contribution de la communauté vietnamienne au Canada.

Mme Elizabeth McIninch: C'est une chose différente.

L'hon. Stéphane Dion: S'il y a des gens qui ont leur propre interprétation de la guerre du Vietnam ou d'un autre événement de l'histoire de ce pays, personne ne s'y opposera dans un pays libre. Ce n'est pas ce que nous allons commémorer en ce moment. Nous allons plutôt commémorer la saga des réfugiés et la contribution des Vietnamiens au Canada.

Mme Elizabeth McIninch: Je dirai avec respect, monsieur, que le projet de loi est entièrement consacré à l'histoire de la guerre. Voilà sur quoi il se base, les gagnants et les perdants...

L'hon. Stéphane Dion: Oui, je comprends qu'on puisse ne pas aimer le préambule, mais je sais d'expérience que les préambules sont presque toujours oubliés. La seule chose qui restera, c'est la célébration du 30 avril. Vous n'aimez peut-être pas la date, mais ce sera le 30 avril de toute façon. Dans ma circonscription, à Saint-Laurent—Cartierville, mes amis et moi attribuerons un sens particulier à cette commémoration. Nous le ferons d'une manière très consensuelle en accueillant tout le monde.

Madame Nguyen, qu'en pensez-vous?

Mme Dai Trang H. (Julie) Nguyen: Honorable Stéphane Dion, je vous remercie beaucoup de votre question. Je suis bien d'accord que ce projet de loi devrait être axé sur deux choses: la commémoration des réfugiés vietnamiens et la célébration de leur contribution à la société canadienne. Si nous pouvons concentrer l'attention sur ces deux aspects positifs, il n'y aura aucun désaccord.

Le désaccord découle du fait que le projet de loi est axé sur la guerre. Il traite de la fin d'une guerre qui a compté parmi les plus controversées et les plus sanglantes du XX^e siècle. La guerre suscite toujours des émotions et des dissensions. Pour former un consensus sur ce projet de loi, nous devrions concentrer l'attention sur les deux points que vous avez mentionnés. Le projet de loi parle des 60 000 réfugiés qui sont arrivés en 1979 et 1980, pas de ceux qui sont venus en 1975. Il s'agit donc de recentrer le projet de loi pour l'axer sur les 60 000 réfugiés acceptés au Canada, qui ont commencé à arriver dans le pays le 27 juillet 1979. Cette date est tout à fait pertinente.

Je n'ai aucune idée de ce qui arrive au Vietnam. Je n'ai aucune idée du sens qu'on y donne à la date du 27 juillet. Je vis ici. Je suis citoyenne canadienne, et je me soucie de ce que ces dates signifient pour mes compatriotes d'origine vietnamienne. Lorsqu'ils sont arrivés dans le pays, ils ont été acceptés et ont contribué à la société. C'est ce que je veux célébrer avec eux.

Je tiens à préciser que les 300 000 Canadiens d'origine vietnamienne ne sont pas tous des réfugiés. Le projet de loi ne traite que des quelque 60 000 réfugiés qui sont arrivés en 1979 et en 1980. Je n'appartiens pas à ce groupe. Je suis arrivée à titre d'immigrante de la catégorie économique. Il y en a beaucoup d'autres comme moi. Je voudrais qu'il y ait un consensus dans l'ensemble de la communauté.

L'hon. Stéphane Dion: Je comprends votre point de vue.

Le projet de loi sera adopté. Oui, il le sera même si je m'y oppose. Je ne veux pas d'une société, d'une communauté divisée. Je ferai donc tout mon possible — et je sais que je ne serai pas le seul à le faire parce que tous mes collègues feront aussi de leur mieux, j'en suis sûr — pour que vous-même et tous les autres participiez à cette commémoration. Voilà où nous en sommes maintenant.

C'est vraiment triste parce qu'ordinairement, lorsqu'une communauté commémore quelque chose, elle le fait à l'unanimité, et c'est un grand moment pour tout le monde. Je suis très malheureux de constater que, pour vous, ce sera un moment triste. Je ferai de mon mieux pour veiller à ce que tous les gens qui partagent vos sentiments — je suis sûr qu'ils existent parce qu'il y en a qui sont venus m'en parler dans ma circonscription —, soient associés à la commémoration comme frères et soeurs, comme Canadiens et Canadiennes.

• (1610)

Mme Dai Trang H. (Julie) Nguyen: Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Dion.

Nous allons maintenant suspendre brièvement la séance pendant que le groupe suivant de témoins s'installe.

• (1610)

_____ (Pause) _____

• (1610)

Le président: Bon après-midi tout le monde. Cette 39^e séance reprend.

Nous étudions aujourd'hui le projet de loi S-219, Loi instituant une journée nationale de commémoration de l'exode des réfugiés vietnamiens et de leur accueil au Canada après la chute de Saïgon et la fin de la guerre du Vietnam.

Notre second groupe de témoins comprend M. Trac Do et M. Nguyen, de la Canada-Vietnam Friendship Association, et M. Dao, président, Région de Montréal, de la Communauté vietnamienne au Canada.

Chacun des deux groupes dispose d'au plus huit minutes.

Monsieur Do, la parole est à vous. Vous pouvez prendre jusqu'à huit minutes.

• (1615)

M. Trac Bang Do (président, Section de Toronto, Canada-Vietnam Friendship Association): Honorable Gordon Brown, président du Comité du patrimoine canadien de la Chambre, honorables membres du comité, mesdames et messieurs, je suis enchanté et ému de comparaître comme témoin au sujet du projet de loi S-219.

Je m'appelle Do Trac Bang. Mes amis canadiens me nomment Chuck parce que je suis ici depuis 35 ans.

Je suis président de la Canada-Vietnam Friendship Association et ambassadeur à l'amitié de la ville de Toronto au Vietnam. Je vous dis cela pour montrer que j'ai une longue expérience au service de la communauté. De 1986 à 1992, j'ai rempli trois mandats successifs comme représentant du gouvernement de l'Ontario pour le multiculturalisme.

Je suis ici pour présenter mon point de vue sur le projet de loi S-219 parce que je crois que cette mesure exprime notre appui à la reconnaissance de la communauté vietnamienne du Canada.

Je suis arrivé au Canada en janvier 1980 comme réfugié vietnamien. Je fais partie des boat-people. Je ne voudrais pas m'étendre sur le projet de loi puisque tous les membres du comité ont en main une lettre dans laquelle j'exprime mon point de vue au nom de la communauté vietnamienne.

Je voudrais simplement dire au comité aujourd'hui, au sujet du libellé du projet de loi, qu'à mon avis, quelque 90 % des membres de la communauté vietnamienne seraient favorables à l'adoption du 27 juillet comme date de commémoration du premier exode des réfugiés de la mer vietnamiens à destination du Canada. C'est donc avec respect que j'exhorte l'honorable sénateur Ngo Thanh Hai à adopter le 27 juillet dans le projet de loi S-219, parce que cette date a une grande signification pour notre communauté et est acceptable pour elle d'un point de vue réaliste.

Je représente l'ancienne génération qui est arrivée en premier au Canada. Je suis cependant accompagné de M. Van Hoang Nguyen, qui appartient à la nouvelle génération, également venue du Vietnam, mais dont les membres sont venus après la fin de la guerre en 1975. Il représente les jeunes et peut donc faire part aux membres du comité de la volonté de la communauté.

Je voudrais maintenant demander à M. Van Hoang Nguyen de prendre la parole.

M. Van Hoang Nguyen (membre, Section de Toronto, Canada-Vietnam Friendship Association): Bonjour tout le monde.

Je m'appelle Hoang. Je représente une génération plus jeune de Vietnamiens qui vivent à Toronto et qui sont citoyens canadiens.

Je suis venu présenter aujourd'hui un seul argument concernant la date de commémoration prévue dans le projet de loi.

Lorsque je suis arrivé sur la Colline parlementaire, j'ai eu l'occasion de voir un article du bulletin *Embassy* de ce matin, 1^{er} avril. Je voudrais citer une phrase de cet article concernant le projet de loi S-219. Cette phrase est une citation du député conservateur Mark Adler qui a dit: « C'est un fait historique dont

nous parlons ici... », ajoutant « le fait historique est qu'il y a eu une invasion. En 1975, il y avait deux pays distincts, puis il y a eu une invasion. »

Comme je l'ai dit, je suis né après la guerre. Bien entendu, je n'en ai pas été témoin. Pour moi, les faits historiques sont tirés des livres d'histoire. J'ai eu comme professeurs d'éminents éducateurs comme M. Gabriel Kolko, de l'Université York, qui a écrit un livre sur la guerre du Vietnam intitulé *Anatomy of a War*. Le livre porte sur toute la période de la guerre, de 1940 à 1975.

Je vais vous lire une phrase que j'ai apprise dans ce livre: « Le Sud-Vietnam est une expression géographique uniquement adoptée par souci de commodité », car, le Vietnam, au sud du 17^e parallèle, faisait légalement partie intégrante, en vertu des accords de Genève de 1954, d'une seule nation qui a été divisée de façon provisoire avant d'être réunifiée.

Mesdames et messieurs, le mot clé ici est « réunification ». Le 30 avril 1975 est la journée de réunification du Vietnam. Le 30 avril 1975 n'est pas une journée pour commémorer les réfugiés du Vietnam qui sont venus au Canada. C'est une chose que je tiens à dire très clairement. C'est ce que j'ai appris à l'université dans mes manuels. L'argument que j'avance aujourd'hui est très clair: la date de commémoration des réfugiés vietnamiens venus au Canada devrait être le 27 juillet 1979. Le 30 avril est le jour de réunification du Vietnam, mon pays.

Je vous remercie de votre temps.

• (1620)

Le président: Merci.

Je vais maintenant donner la parole à M. Dao.

[Français]

Dr Ba Ngoc Dao (président, Communauté vietnamienne au Canada, région de Montréal): Honorables députés, président du Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes, permettez-moi de me présenter. Je suis le Dr Ba Ngoc Dao. Depuis quatre ans, je suis président de la Communauté vietnamienne au Canada, région du Grand Montréal. De 2005 à 2009, j'ai été président de l'Association des médecins vietnamiens du Canada.

C'est un grand honneur pour moi de représenter la Communauté vietnamienne au Canada, région du Grand Montréal, dont font partie quelque 30 000 des nôtres — il y en a 42 500 au Québec — et de pouvoir vous parler du projet de loi S-219.

Nous nous rappellerons toujours de la présence de représentants des Forces canadiennes à la Commission internationale de contrôle et de surveillance de l'armistice et aux accords de paix de Paris, en 1973. Malgré l'armistice, le Sud du Vietnam a été envahi par les troupes communistes du Nord. Et la fin de la guerre. À partir du 30 avril 1975, l'aggravation de la terreur, la répression et les atrocités commises par le nouveau régime sur la population du Sud ont fait augmenter le nombre de réfugiés.

Vers 1980-1983, sur les ondes de la BBC ou de Voice of America, on a rappelé ces paroles d'une Vietnamienne âgée entre 75 et 80 ans: « Même les poteaux électriques, s'ils avaient pu marcher, se seraient enfuis du pays. »

Je vous invite à écouter l'histoire d'un prisonnier de guerre qui a été témoin de la situation de 1975 à 1985.

Avant le 30 avril 1975, ce monsieur était un médecin officier de l'Armée de la République du Vietnam. Tout le monde s'entend pour dire que le rôle du médecin, peu importe le régime politique, l'endroit, le moment ou la race du malade, est de soulager la souffrance humaine. C'est un devoir noble et délicat.

Après la prise du pouvoir par le régime communiste, il a dû aller à des camps de concentration de lavage de cerveau, comme plusieurs autres soldats, officiers et fonctionnaires. Presque tous les Sudistes étaient jugés coupables et on considérait qu'ils avaient une grande dette de sang envers la population, en particulier les médecins parce qu'ils soignaient et soulageaient les souffrances des militaires de l'Armée populaire vietnamienne avec conscience. Ce médecin commettait ainsi une très grande faute. Il a sauvé la vie de militaires de l'armée populaire. Ces militaires ont été très touchés et émus, et ont quitté l'armée populaire. Ils ont demandé à rester dans le Sud comme réfugiés politiques.

Dans les camps de concentration, ce médecin faisait des travaux forcés: cultiver des plantes comestibles, abattre des arbres pour qu'il y ait du bois à vendre aux cadres, écrire des textes de narration autocritique, suivre des cours magistraux imprégnés de vengeance et de jalousie. Il y avait fréquemment des changements de camp. Après deux ans et demi dans des camps de lavage de cerveau, il a été libéré, mais il est demeuré sous la surveillance stricte des cadres, de la police et de la sûreté civile de la municipalité.

Il a été forcé de travailler à l'hôpital des enfants malades sous le contrôle de cadres administratifs non professionnels et sans culture ou d'aller dans les nouvelles régions économiques, qui étaient désertées et pauvres en ressources. Il a dû passer la nuit chez des amis. La sûreté civile frappait fréquemment à la porte, la nuit, pour amener les gens à un endroit inconnu si elle les soupçonnait.

Devant cette situation dangereuse, il n'avait pas le choix: il devait quitter le pays à n'importe quel prix. Il a essayé de trouver la liberté et de s'enfuir avec son épouse et ses garçons de 10 ans et de 11 mois au moyen d'un *boat people*. Il a essayé 13 fois, mais il n'a pas réussi.

●(1625)

Finalement, la corruption des lingots d'or fait que sa famille a pris officiellement l'avion en mars 1985 et a réalisé l'engagement que son beau-frère avait pris en février 1975. Celui-ci était étudiant au Nouveau-Brunswick et à Montréal.

Voilà l'exemple d'un réfugié...

[Traduction]

Le président: Docteur Dao, je vais devoir vous interrompre quelques instants.

Nous entendons maintenant le timbre. Si un membre du comité est disposé à demander le consentement unanime pour que nous poursuivions, nous pourrions le faire.

Avons-nous le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président: Très bien. Je vous prie de continuer.

[Français]

Dr Ba Ngoc Dao: Merci.

Voilà l'exemple de quelqu'un qui a fait partie des 840 000 individus appelés « réfugiés ». On estime que plus de 250 000 Vietnamiens sont décédés en mer au cours de cet exode et qu'à peu près 100 000

sont morts dans les forêts, aux frontières, à cause de noyades, de maladies, de la famine, de violences et d'actes de piraterie.

La diaspora vietnamienne convient de désigner le 30 avril comme Jour de l'avril noir ou Journée du parcours vers la liberté pour commémorer les vies perdues et la souffrance vécue lors de l'exode du peuple vietnamien. Cette journée souligne aussi l'accueil que la population et le gouvernement du Canada ont réservé aux réfugiés vietnamiens ainsi que la gratitude du peuple vietnamien d'outre-mer à l'égard de cet accueil.

Il est vrai que le Canada n'est pas le seul à avoir posé ce geste extraordinaire envers les réfugiés vietnamiens. Il y a également les États-Unis, l'Australie, la France, l'Italie, la Suisse, la Suède, et d'autres. En 1986, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a décerné la médaille Nansen au Canada, un honneur qui ressemble au prix Nobel de la paix.

Pourtant, combien de Canadiens parmi nous connaissent cette valeur? C'est dans ce contexte que le projet de loi S-219 voit le jour. Nous, les Canadiens, quelle que soit notre origine, sommes fiers d'être reconnus par les autres pays, par les citoyens de cette planète, par l'entremise de cette loi.

Maintenant, continuons l'histoire de cet ex-prisonnier. Une fois arrivée au Canada, plus précisément à Montréal, en mars 1985, la famille s'engage immédiatement dans le marché du travail. Madame va travailler dans une manufacture de meubles, puis dans une usine de freins d'automobile. Monsieur révisé ses cours pour se présenter à un examen d'équivalence.

En novembre 1985, après avoir réussi l'examen, il travaille à l'Hôpital Saint-Luc comme préposé aux bénéficiaires pendant plus de trois ans. Pendant ce temps, il agit comme stagiaire observateur le matin, grâce à la générosité des chefs de département, et il est préposé aux bénéficiaires le soir. Entre 1991 et 1993, il fait son stage rotatoire d'internat et commence à pratiquer comme médecin de famille. Il exerce cette profession depuis 1994. Il a reçu le Prix des médecins de coeur et d'action.

●(1630)

[Traduction]

Le président: Merci, docteur Dao.

Nous allons maintenant passer aux questions. Monsieur Dykstra, vous pouvez prendre sept minutes.

[Français]

Dr Ba Ngoc Dao: Pourriez-vous m'accorder une minute supplémentaire?

[Traduction]

Le président: Monsieur Dykstra, vous pouvez demander au témoin de continuer.

M. Rick Dykstra: Allez-y, vous pouvez terminer. Cela ne prendra qu'une minute.

Le président: Vous pouvez terminer, mais vous utilisez actuellement le temps de parole de M. Dykstra.

[Français]

Dr Ba Ngoc Dao: Je résume un peu.

La communauté vietnamienne de Montréal a contribué beaucoup au développement de la société canadienne et de la société québécoise: elle organise chaque année une journée de la santé, vers septembre ou octobre, pour 400 à 500 participants de multiples ethnies avec des présentations et des conseils pour des problèmes médicaux contemporains pour et par les professionnels de la santé vietnamiens; des cours de français, d'anglais et de vietnamien, d'informatique, d'arts martiaux, de citoyenneté; des repas pour les sans-abri; des cours pour lutter contre la violence conjugale et pour protéger les personnes âgées; des collectes de fonds pour les tempêtes et les intempéries au Japon, en Indonésie, aux Philippines et à Lac-Mégantic aussi.

Beaucoup d'autres activités de routine font partie de la contribution de la communauté vietnamienne et des Canadiens d'origine vietnamienne.

La Journée du parcours vers la liberté, une fois instituée en loi, devient une affaire du Canada, de son peuple, de ses élus, de son gouvernement. Cette loi ne touche que le peuple canadien et son idéal de paix et de liberté.

Honorable président, honorables membres du comité, en votant pour ce projet de loi, vous rehaussez les valeurs de paix, de liberté et de dignité humaine qui constituent, haut et clair, le flambeau du Canada. En votant pour ce projet de loi, vous nous aidez aussi à souligner la gratitude des Vietnamo-Canadiens envers leur pays d'accueil et reconnaissez leur attachement ainsi que leur contribution à cette société qui est la leur. Vous les encouragez à défendre nos valeurs et à exercer nos droits, dont le droit de vote qui, soit dit en passant, n'existe que de nom pour les Vietnamiens demeurés dans leur pays.

À noter que le 30 avril prochain, les Canadiens d'origine vietnamienne assisteront à une grande cérémonie d'inauguration du monument Hommage à la liberté afin d'honorer la mémoire des 100 millions de victimes des communistes dans le monde entier. Ce monument sera localisé dans les environs du Parlement.

Honorable président du comité, honorables députés, nous vous remercions sincèrement de votre attention. Veuillez accepter les remerciements de nos concitoyens de Communauté vietnamienne au Canada, région de Montréal.

Finalement, il ne faut pas oublier que la Journée du parcours vers la liberté n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Monsieur Dykstra, il vous reste maintenant environ quatre minutes et un quart.

M. Rick Dykstra: Il n'est pas mauvais pour un politicien de céder à l'occasion son temps de parole.

Messieurs Nguyen et Bang Do, j'ai pu me rendre compte en me préparant à assister à cette réunion que certaines préoccupations, du moins de mon côté, et certains des arguments que vous avez présentés aujourd'hui avaient été évoqués lorsqu'on célébrait l'histoire des boat-people en 1995. À l'époque, l'ambassade du Vietnam avait averti le gouvernement du Canada qu'il y aurait, comme on l'a dit aujourd'hui, des répercussions négatives sur le commerce et les relations entre les deux pays. Lorsqu'un monument a été élevé à l'angle des rues Somerset et Preston, ici à Ottawa, il commémorait aussi la contribution à la ville de la communauté vietnamienne qui avait fui ou avait été expulsée en avril 1975.

Je me demande si l'un de vous peut nous dire si ces événements ont eu des répercussions négatives sur le commerce entre le Vietnam et le Canada.

M. Trac Bang Do: Je crois qu'il a fallu une quarantaine d'années pour établir de vraies relations commerciales entre le Canada et le Vietnam. Si nous disons du mal de ce pays, cela non seulement compromettra les perspectives commerciales du gouvernement et de la population du Canada au Vietnam, mais nuira aussi à l'amitié entre les deux pays pendant longtemps. Je ne sais pas combien de temps cela prendra, peut-être 40 ou 50 autres années. De toute façon, ce serait une très longue période.

•(1635)

M. Rick Dykstra: Pour moi, il y a un autre élément dans tout ceci: c'est la façon dont notre pays a reconnu différents événements qui se sont produits ailleurs, y compris, par exemple, l'Holodomor ou le génocide arménien. Notre pays s'est montré disposé à reconnaître certaines tragédies de l'histoire du monde. La Chambre des communes et le gouvernement fédéral ont reconnu ces événements. Je ne comprends pas ou plutôt je ne suis pas sûr de comprendre pourquoi ce serait différent de reconnaître le rôle du Canada dans l'accueil des Vietnamiens déplacés en 1975. La commémoration de ce parcours vers la liberté effectué par des milliers de Canadiens d'origine vietnamienne — compte tenu de la réalité de l'exode et du fait que cela concorde avec la façon dont le Canada reconnaît les événements tragiques de ce genre qui se sont répercutés sur la vie de tant de gens — est-elle vraiment difficile à accepter à titre d'initiative canadienne?

M. Trac Bang Do: Je dis aujourd'hui, comme témoin, que je ne suis pas opposé au projet de loi lui-même. Je suis en faveur du changement de la date. Je suis arrivé au Canada en janvier 1980. Pas un seul Vietnamien n'est arrivé au Canada le 30 avril 1975. Comme mon partenaire l'a dit, cette date évoque la réunification du pays. J'espère que les membres du comité voudront bien reconnaître le 27 juillet comme date de l'arrivée des premiers réfugiés vietnamiens au Canada. À titre de personne qui sert l'ensemble de la communauté vietnamienne, j'estime que le 27 juillet convient mieux à nos gens et devrait donc figurer dans le projet de loi.

Le président: Très bien. Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Sitsabaiesan pour au plus sept minutes.

Nous suspendrons la séance après.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Merci, monsieur le président. Je remercie les témoins de leur présence au comité.

Je ne sais pas si vous étiez tous ici pendant la première moitié de la réunion lorsque j'ai posé des questions sur la controverse que soulève la date. Vous avez bien expliqué, monsieur Dao, que vous êtes en faveur du 30 avril. Messieurs Do et Nguyen, vous avez dit de votre côté que vous n'appuyez pas cette date.

Monsieur Do, vous avez dit une chose intéressante. Pour vous, le 30 avril est la date de réunification du Nord et du Sud du Vietnam.

M. Van Hoang Nguyen: C'est exact.

Mme Rathika Sitsabaiesan: De toute évidence, il y a un désaccord. Je ne sais pas si c'est 90 % des gens qui appuient une date et 10 % qui s'y opposent, ou bien si c'est 99 %, 50 % ou 70 %. Je ne connais pas les pourcentages et je ne sais pas s'il y a des preuves à l'appui.

Pouvez-vous penser à une date autre que le 30 avril et le 27 juillet qui puisse convenir?

M. Trac Bang Do: Je ne crois pas qu'il existe une date qui puisse rallier autant d'appuis que le 27 juillet, date d'arrivée au Canada des premiers réfugiés de la mer vietnamiens.

M. Van Hoang Nguyen: Rathika, je peux proposer le 20 juin. Pourquoi le 20 juin? À ma connaissance, c'est à cette date que les Nations unies ont décerné la distinction Nansen au peuple canadien. Elle a été décernée non au Canada, mais à sa population qui a accueilli tant de réfugiés venant du Vietnam et de beaucoup d'autres pays.

Bref, pour répondre directement à votre question, je dirais que la date qui me vient à l'esprit serait le 20 juin 1986, date à laquelle le Canada, comme pays...

• (1640)

Mme Rathika Sitsabaiesan: ... a reçu la distinction.

M. Van Hoang Nguyen: ... a reçu la distinction. Celle-ci a été attribuée à tous les Canadiens pour avoir accepté des réfugiés vietnamiens en particulier, ainsi que des réfugiés de tous les autres pays.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Je vous remercie.

Docteur Dao, qu'en pensez-vous?

[Français]

Dr Ba Ngoc Dao: Je vous remercie beaucoup.

Il faut rappeler que, s'il y a eu des scènes tragiques, des vies perdues, beaucoup de terreur et d'atrocités, cela s'est produit à partir du 30 avril 1975. C'est la seule date à retenir. Il faut conserver cette date, sinon elle sera oubliée et nous ne pourrions pas expliquer, surtout aux générations futures, pourquoi nous sommes ici, au Canada, plutôt qu'au Vietnam. C'est à cause du 30 avril 1975.

Il y a eu une tragédie indescriptible, et c'est pourquoi il faut essayer de garder cette journée en mémoire. Ce n'est pas pour raviver la haine ou la vengeance, mais pour que ce soit au moins un fait historique pour l'humanité. Il faut absolument garder cela en mémoire. On ne parle absolument pas de haine ou de vengeance, ici, mais des douleurs, du malheur dont la population vietnamienne outre-mer a été victime.

Il ne faut pas oublier qu'on parle ici de souffrances et tout cela à partir du début ou du milieu d'avril. Les gens de l'opposition vont au Vietnam pour célébrer la grande victoire printanière, mais de quoi s'agit-il? C'est absurde, parce que c'est une journée triste. Dans notre pays, on célèbre la grande victoire lors de cérémonies, mais cela nous rappelle qu'on nous a chassés du pays, comme ça. C'est triste pour nous.

Merci beaucoup.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Merci.

Je comprends que le but du projet de loi est vraiment d'exprimer votre gratitude envers le Canada et les Canadiens du fait qu'ils ont accueilli à bras ouverts les réfugiés vietnamiens.

Pourriez-vous me dire quelle est la vraie date, si vous la connaissez, celle où le premier réfugié vietnamien est arrivé au Canada?

Dr Ba Ngoc Dao: Je répète encore une fois que toutes les scènes tragiques, entre 1975 et maintenant, ont commencé le 30 avril, après la chute de Saigon.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Oui, je comprends bien.

Dr Ba Ngoc Dao: On ne peut pas choisir d'autre date parce que les générations futures, le Canada et le monde doivent savoir que c'est une journée à ne pas oublier.

[Traduction]

Mme Rathika Sitsabaiesan: Je vais passer à autre chose.

C'est une question que nos analystes aussi ont proposée. Pensez-vous que le compte rendu des événements historiques présenté dans le préambule du projet de loi est exact? Pourquoi? La question s'adresse à tous les témoins.

M. Van Hoang Nguyen: C'est une question très intéressante.

Comme on l'a dit plus tôt, le préambule dit que le Nord-Vietnam a envahi le Sud-Vietnam le 30 avril 1975. Je dois mentionner que c'est ce que j'ai appris à l'université. C'est un fait historique que j'énonce. Je n'ai pas une longue histoire à raconter. Je ne dis rien qui soit de mon propre cru. Je ne fais que citer le manuel que j'ai étudié à l'université. C'est dans ce manuel qu'un professeur d'histoire bien connu et bien respecté a dit qu'il s'agissait d'un pays qui était divisé avant d'être réuni. Il n'y a pas eu d'invasion. Au départ, il y avait un pays qui a été temporairement séparé.

Si vous le permettez, je dirais que certains énoncés du préambule devraient être supprimés parce qu'ils donnent une fausse idée des faits historiques en parlant d'invasion. De plus, la guerre du Vietnam n'a pas commencé en 1973 et n'a pas fini en 1975. C'est une longue guerre qui remonte à 1940 et 1954. Voilà les faits. Comme M. Dao l'a dit, je suis né après la guerre. J'ai donc appris tout cela dans des livres relatant les faits historiques. J'espère que le comité voudra bien tenir compte de ces faits qu'on peut trouver dans n'importe quel livre d'histoire. Il faudrait revoir le préambule...

• (1645)

Le président: Je suis obligé de vous interrompre parce que les membres du comité doivent se rendre à la Chambre pour voter.

Nous allons suspendre la séance. À notre retour, M. Dion disposera de sept minutes, après quoi nous passerons à l'étude article par article.

Je prie les membres du comité de revenir ici immédiatement après le vote.

La séance est suspendue.

• (1645)

_____ (Pause) _____

• (1710)

Le président: Encore une fois, bon après-midi.

La séance reprend. Nous poursuivons notre étude du projet de loi S-219.

Monsieur Dion, sept minutes.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion: Merci, monsieur le président. Je remercie également les trois témoins.

[Traduction]

Nous allons encore une fois essayer de réconcilier les parties. Je suis déterminé à essayer.

Comme vous le savez sans doute, le lundi qui précède le 25 mai est un jour férié au Canada. Quel jour férié? Le savez-vous?

Non, vous ne le savez pas. La plupart des Québécois ne le savent pas non plus, mais ils sont heureux du fait que, comme chaque année, ils n'auront pas à travailler le lundi 18 mai. Ce sera un jour de congé, un jour férié. Beaucoup de Québécois savent que c'est la fête de la Reine, mais ils ne savent pas quelle reine. Ils peuvent penser que c'est Elizabeth II alors qu'en fait, c'est la reine Victoria. La plupart d'entre eux ne le savent pas.

D'autres Québécois voudront ce jour-là commémorer Dollard des Ormeaux, héros qui a protégé la Nouvelle-France contre les guerriers mohawks qui attaquaient Ville-Marie, l'ancêtre de Montréal. D'autres encore voudront commémorer les Patriotes qui ont participé à la rébellion de 1837 contre le régime britannique de l'époque. Il y en a aussi qui célébreront ce qu'ils voudront parce qu'ils sont heureux de célébrer.

Bref, le Canada est un pays libre. Le 30 avril sera la date de commémoration des Canadiens d'origine vietnamienne. Vous serez libres de donner à cette commémoration la signification de votre choix. Je vous invite à commémorer avec nous. Nous aurons tous du plaisir. C'est à cela que je veux en venir.

Il y a un autre point sur lequel j'aimerais connaître votre avis. Le Canada est un pays libre. Si, à part le 30 avril, vous souhaitez commémorer une journée du mois de juillet, choisissez votre date et invitez-moi, s'il vous plaît. Il n'y a pas suffisamment de jours au calendrier pour commémorer adéquatement ce que les Canadiens d'origine vietnamienne ont donné au Canada.

Voilà mes deux arguments: commémorez ce que vous voulez, tant que nous le faisons ensemble. Et, si cela ne suffit pas, choisissez une autre date et, je vous en prie, invitez-moi.

M. Van Hoang Nguyen: Honorable Stéphane Dion, je suis bien d'accord avec vous qu'il faudrait prendre une journée pour commémorer ou célébrer le fait que nous sommes tous ici au Canada. Comme moi, la jeune génération souhaite aussi avoir une journée. Prenez la statue érigée dans le centre-ville d'Ottawa pour commémorer le sacrifice de beaucoup de gens qui sont venus dans ce pays. Je n'ai absolument rien contre cela. Nous sommes tous tout à fait d'accord. Ma famille, tous mes amis, mes collègues, mon partenaire et moi, nous sommes tous d'accord là-dessus.

Toutefois, quand un projet de loi fondé sur un fait historique comme celui-ci est proposé, nous devrions choisir un jour qui soit basé sur des faits et des preuves concrètes. Le projet de loi mentionne le jour où la distinction Nansen pour les réfugiés a été décernée au Canada. Si j'ai bien compris, le projet de loi vise à commémorer et à célébrer les réfugiés vietnamiens au Canada. En même temps, il a pour but de remercier les Canadiens. Si on veut dire merci à quelqu'un, on ne le fait pas le 1er juillet s'il célèbre son anniversaire le 28 juin. On le fait le 28 juin. Vous ne le feriez pas le 1er juillet, n'est-ce pas?

Je veux dire qu'il est préférable de choisir une date qui a un sens. Pour tous les réfugiés, y compris les Vietnamiens, y a-t-il une meilleure date que le 20 juin pour remercier le Canada? Le projet de loi lui-même mentionne que le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a décerné la distinction Nansen au peuple canadien en 1986.

• (1715)

L'hon. Stéphane Dion: Je ne vois personnellement aucune difficulté à commémorer cette journée-là aussi.

M. Van Hoang Nguyen: C'est parfait. Je vais certainement vous inviter à la fête que j'organiserai. Je n'y verrai aucun inconvénient.

L'hon. Stéphane Dion: J'en suis très heureux. J'espère que vous viendrez aussi à Saint-Laurent—Cartierville le 30 avril pour célébrer les Canadiens d'origine vietnamienne.

Je pense aussi à l'exemple du 24 juin. À un moment donné, c'était la fête des Canadiens français. Maintenant, le dieu du Québec a décidé que ce serait la fête nationale du Québec pour tous les Québécois, anglophones, francophones et allophones. En pratique, nous célébrons maintenant les deux. Nous ne faisons pas un choix. Nous pouvons célébrer le Québec ou l'ensemble des Canadiens français d'un océan à l'autre. Quelle différence? Nous faisons la fête ensemble et nous avons du plaisir. J'espère que ce sera le cas.

[Français]

Docteur, je sais que vous êtes un président extrêmement dévoué à sa communauté et un homme bon.

Que pourrions-nous faire ensemble, à Montréal, pour que des gens comme MM. Trac Bang Do et Nguyen se sentent inclus et viennent célébrer avec nous?

Dr Ba Ngoc Dao: Je vous remercie, honorable député Dion.

Je représente ici la Communauté vietnamienne au Canada, plus précisément celle de la région de Montréal, qui compte plus de 20 000 personnes. Nous sommes ici pour transmettre le message de notre communauté.

Nous avons décidé de garder cette journée pour plusieurs raisons. Premièrement, comment pourrait-on autrement expliquer aux générations futures pourquoi elles sont ici? Il faut leur dire que c'est à cause de l'invasion du Sud par le Nord qui s'est produite le 30 avril et de toute la terreur que cela a entraîné. Vous connaissez tout cela. On ne peut pas vivre uniquement avec la théorie. C'est pour cela que nous sommes ici. Il faut que les générations futures sachent cela.

Les générations canado-vietnamiennes actuelles contribuent beaucoup au développement de la société dans tous les domaines, et ce sera également le cas des générations futures. C'est important. Si on change la date, les jeunes générations ne sauront pas pourquoi elles sont ici. C'est difficile à expliquer. Il faut être sûr que cette date marquera toujours la date de l'exil des Vietnamiens qui n'acceptaient pas la doctrine. C'est la première raison.

Deuxièmement, pour nous, il ne s'agit pas d'une journée de haine, mais plutôt d'une journée de tristesse. Vous serez d'accord avec nous pour dire que, bien que notre pays natal soit très pauvre — on n'a rien à manger —, il est toujours beau, c'est certain. Pour nous, rester ici n'est pas un cadeau. Nous restons ici et notre situation est très confortable, mais cela ne signifie pas pour autant que nous devrions oublier notre pays natal. Nous sommes ici à cause du 30 avril 1975. Il faut accepter cela. C'est pour cela que cette date ne peut pas être changée.

• (1720)

[Traduction]

Le président: Nous allons devoir nous en tenir à cela.

[Français]

Dr Ba Ngoc Dao: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer à l'étude article par article.

Conformément au paragraphe 75(1) du Règlement, le préambule et le titre abrégé sont reportés.

(Les articles 2 et 3 sont adoptés avec dissidence.)

Le président: Le préambule est-il adopté?

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le président, je voudrais intervenir.

Le président: Voulez-vous intervenir au sujet du préambule?

Madame Sitsabaiesan, la parole est à vous.

M. Rick Dykstra: Vous voudrez peut-être laisser partir nos témoins pour qu'ils n'aient pas à rester assis à la table pendant toutes ces formalités.

Le président: D'accord. Merci, monsieur Dykstra.

Je voudrais remercier sincèrement nos témoins. Vous pouvez vous retirer si vous le souhaitez.

M. Van Hoang Nguyen: Merci à tous.

M. Trac Bang Do: Merci beaucoup, membres du comité.

Le président: Madame Sitsabaiesan, la parole est à vous. Le débat porte sur le préambule.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le président, je veux intervenir à un moment quelconque. Je peux le faire lorsque nous aborderons le titre abrégé ou une autre disposition. Cela n'a vraiment pas d'importance.

Le président: La parole est à vous.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le président, je veux dire très clairement que les néo-démocrates trouvent ce processus très décevant. Nous sommes déçus que le comité n'ait pas pu entendre davantage de témoins et n'ait pas eu la possibilité d'étudier plus soigneusement le projet de loi. L'examen du préambule constitue peut-être une bonne occasion d'en parler parce qu'il est évident que la communauté vietnamienne est très divisée et que cela suscite beaucoup d'émotions. Je crois — de concert avec mes collègues néo-démocrates, j'en suis sûre — que le projet de loi mérite une étude allant bien au-delà du processus sommaire que nous suivons aujourd'hui et du débat qui s'est tenu au Sénat.

Nous croyons qu'il est important de reconnaître la contribution du Canada au règlement de la crise des réfugiés qui a découlé de la guerre du Vietnam. C'est ce que nous ont dit beaucoup des témoins qui ont comparu aujourd'hui. Il est également important de reconnaître les nombreuses contributions des Canadiens d'origine vietnamienne à la société canadienne. Nous avons appris aujourd'hui, comme le montrent d'ailleurs les statistiques, que plus de 300 000 personnes se sont établies au Canada après y avoir été accueillies à bras ouverts. Pour moi, il y a aussi un élément personnel parce que mes compatriotes ont dû venir au Canada et aller dans d'autres pays du monde comme réfugiés. Le Canada a accepté mes compatriotes aussi bien comme réfugiés que comme immigrants d'autres catégories.

Le Canada est un pays merveilleux. Je suis attristée de voir ce qui se passe parce que ce projet de loi était l'occasion pour la communauté de dire merci au Canada, mais qu'il y a évidemment beaucoup de dissensions. J'aurais souhaité que nous ayons plus de temps pour mieux étudier cette mesure et entendre un plus grand nombre de représentants de la communauté afin d'apporter des changements sensés fondés sur leur témoignage.

Il importe de noter qu'il y a différents points de vue sur le projet de loi au sein de la communauté vietnamienne du Canada. Comme je l'ai dit, j'aurais voulu que le comité lui consacre plus de temps. Nous

avons appris que le processus suivi au Sénat a également montré que les consultations ont été insuffisantes et que des personnes qui ont demandé à comparaître n'y ont pas été autorisées. Seuls les témoins favorables au projet de loi ont pu témoigner au Sénat.

Monsieur le président, c'est notre rôle de parlementaires de veiller au respect de l'équité et de la démocratie, d'entendre tous les points de vue sur les questions qui se posent et d'en tenir compte afin de nous assurer de prendre des décisions responsables.

Nous, du NPD, appuyons les efforts visant à commémorer le fait que le Canada a accueilli des dizaines de milliers de réfugiés de l'Asie du Sud-Est après la fin de la guerre du Vietnam. Les témoins que nous avons entendus aujourd'hui nous ont dit qu'il y en a eu plus de 60 000. Nous aurions voulu que ce processus législatif soit plus inclusif et permette au comité de procéder à une étude plus sérieuse et plus approfondie.

Merci, monsieur le président.

• (1725)

Le président: Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions au sujet du préambule?

Monsieur Dion.

L'hon. Stéphane Dion: Je voulais simplement dire que j'aurais préféré moi aussi que nous ayons davantage de temps pour entendre les différents points de vue et pour essayer de réconcilier une communauté qui ne devrait pas être divisée au moment même où nous voulons la célébrer. Je crois qu'il est de notre devoir de parlementaires d'essayer d'en faire plus que ce que nous avons fait. Je suis heureux que nous ayons au moins eu une occasion de le faire, mais il aurait été préférable de disposer de plus de temps.

Je veux dire très clairement que l'appui que j'exprime au nom de mon parti porte sur la contribution de la communauté vietnamienne au Canada ainsi que sur l'opportunité pour les réfugiés de commémorer leur histoire. Nous ne cherchons pas du tout à donner une interprétation officielle de l'histoire d'un autre pays.

Le président: Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions au sujet du préambule?

Le préambule est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président: Le titre abrégé est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président: Puis-je faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci beaucoup.

Je remercie tous ceux qui sont venus assister à nos délibérations d'aujourd'hui. Merci de votre présence. Je remercie aussi tous les membres du comité.

Monsieur Dykstra.

M. Rick Dykstra: Je ne veux pas vous interrompre, monsieur le président, mais je crois qu'il y a ici beaucoup de gens qui ne connaissent pas le processus que nous suivons au comité pour adopter un projet de loi et le renvoyer à la Chambre. Vous voudrez peut-être expliquer au sénateur et à ses invités le vote qui vient de se dérouler.

Le président: Je vous remercie.

Je suis heureux d'expliquer le processus que nous suivons ici. Chaque membre de l'assistance devrait savoir que le comité vient d'adopter le projet de loi et qu'il en fera rapport à la Chambre des

communes. Le projet de loi sera encore débattu à la Chambre à l'étape de la troisième lecture. Comme il avait été déposé au Sénat à l'origine, la Chambre haute l'a déjà adopté. Si la Chambre des communes l'adopte en troisième lecture, il sera transmis au gouverneur général pour recevoir la sanction royale. Il fera alors partie des lois du Canada.

L'hon. Stéphane Dion: Puis-je vous inviter, monsieur le président, à expliquer aussi ce que signifie « avec dissidence »? Autrement, l'expression pourrait être mal interprétée.

Le président: Merci, monsieur Dion.

« Avec dissidence » signifie que la disposition en cause est adoptée, mais que les membres du comité ne l'ont pas tous appuyée. La disposition est quand même adoptée.

Merci beaucoup.

La séance est levée.

CHPC-39-JamesNguyen-f

CHPC-39-JamesNguyen-f

/Content/HOC/Committee/412/CHPC/Evidence/EV7916806/
CHPC39/Fre/CHPC-39-JamesNguyen-f.pdf

CHPC-39-ThanhHaiNgo-f

CHPC-39-ThanhHaiNgo-f

/Content/HOC/Committee/412/CHPC/Evidence/EV7916806/
CHPC39/Fre/CHPC-39-ThanhHaiNgo-f.pdf

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>